



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de la recherche

Question écrite n° 7415

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre du logement sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des chercheurs et post-doctorants étrangers en facilitant leur hébergement. A cette fin, pourrait être lancé, en partenariat avec les institutions de recherche et les régions, un programme spécifique de construction de centres d'hébergement pour chercheurs étrangers, en particulier dans les secteurs à vocation européenne que sont les grandes métropoles régionales. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine, sachant qu'un tel programme serait de nature à attirer en France des chercheurs de niveau international et, par-là même, contribuerait à renforcer la recherche hexagonale.

### Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil des chercheurs étrangers en France est une des préoccupations du Gouvernement et l'un des aspects de la réflexion conduite par les différents partenaires de la coopération internationale : ministère des affaires étrangères, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, régions, institutions de recherche, universités et organismes privés. Il est vrai que les régions et notamment les pôles scientifiques importants pourraient apporter une utile contribution en facilitant les conditions d'hébergement des chercheurs invités dans les laboratoires de recherche à divers niveaux : thésards, post-doctoraux, haut niveau. Toutefois, avant d'aborder la construction de centres spécifiques, dont on peut se demander s'ils correspondraient aux attentes des chercheurs, il est souhaitable d'examiner les capacités actuelles d'accueil au regard des besoins constatés et d'entreprendre des études prospectives en fonction de la politique de coopération scientifique envisagée pour les années à venir. Certaines universités, par exemple, disposent déjà de chambres d'hôtes pour des chercheurs effectuant le plus souvent des séjours de courte durée. Pour les séjours de longue durée, les chercheurs, souvent accompagnés de leur famille pour les plus jeunes d'entre eux, préfèrent trouver un mode d'habitat dans la cité. Dans cet esprit, une réflexion pourrait être menée avec les instances régionales et tous les acteurs impliqués dans la coopération scientifique internationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sauvadet François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7415

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 1993, page 3768

**Réponse publiée le** : 13 juin 1994, page 3005